

# Une belle famille à Roubaix



Nous donnons aujourd'hui la photographie d'une belle famille roubaïsienne, dont nous avons parlé dernièrement : la famille Arthur Dubrule qui, déjà composée de huit garçons et filles, vient d'accroître de deux jumelles. Nous renouvelons aux heureux parents toutes nos félicitations et formons des vœux pour que la dotation Cognac-Jay intervienne en leur faveur.

## Grave accident à Ascq

### Une femme est tuée par un train à un passage à niveau

La paisible localité d'Ascq a été mise en état, mardi soir, par un grave accident dont la victime est Mme Emile Gustin, née Marie Vandenberghe, âgée de 64 ans, domiciliée avec son mari, représentant de commerce, 66, rue Masséna, à Ascq.

Mardi, M. et Mme Gustin revenaient de Lille par le train qui arrive en gare d'Ascq vers 21 h. 30. Aussitôt débarqués, ils se dirigèrent à pied vers leur domicile, en empruntant le passage à niveau dénommé barrière Smet.

Bien que cette barrière fut fermée, ils s'engagèrent sur la voie ferrée par le portillon. M. Gustin venait de traverser les voies, quand sa femme, qui le suivait de près, fut heurtée par un train spécial revenant de Frozennes, où il avait été conduite des élèves du Pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Mme Gustin fut projetée par-dessus la barrière, où son mari la trouva baignant dans son sang, le crâne défoncé. Transportée immédiatement par des pompiers de l'accident chez M. Longuepié, malgré les soins du docteur Denys, elle rendit le dernier soupir vers 22 h. 30.

Arrivée de ce terrible accident, la gendarmerie de Lannoy s'est empressée de se rendre sur les lieux, afin de procéder à l'enquête d'usage.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU « NORD TOURISTE »

Le Nord-Touriste tient son assemblée générale annuelle dans son siège social, 11, rue Saint-Martin, à Roubaix, le dimanche 27 mars, à 10 heures du matin.

Ordre du jour: Allocution du président; rapport du Comité directeur (situation morale); rapport du trésorier (situation financière); rapport du commissaire de surveillance; renouvellement du Comité directeur (siège sortant); nomination du commissaire de surveillance pour 1927; rapport du Comité tenuant au renouvellement de la cotisation; questions et propositions diverses; renouvellement des brevets d'honneur.

Un déjeuner amical par souscriptions (25 fr. par tête) sera tenu à l'issue de l'assemblée. Les sociétaires du Nord-Touriste sont priés d'y assister nombreux. Envoyer les adhésions dès maintenant, au siège central, en les accompagnant de 25 francs en mandat-poste.

Il est rappelé que les breloques d'honneur sont réservées aux propagandistes les plus méritants. Breloque en bronze pour dix adhésions au moins; breloque en argent pour vingt adhésions au moins; breloque en verre pour trente adhésions au moins. Ceux des sociétaires qui se trouveraient dans le cas de récompense, de ce chef sont priés de se faire connaître au directeur, en joignant à leur demande la liste justificative de leur droit à ces récompenses.

**Nota.** — Sociétaires du Nord-Touriste, hâtez-vous de faire renouveler vos cartes pour l'année 1927.

## UNION REGIONALE DES SYNDICATS LIBRES DU NORD Réunion du Conseil

Tous les syndicats, groupes ou sections affiliés à l'U.R. du Nord sont invités à se faire représenter à la réunion du Conseil, qui se tiendra le dimanche 6 mars, à 9 h. précises du matin, au siège, 20, rue Salut-Sauvage, à Lille.

La réunion étant très importante, chaque organisation se tient un devoir d'y envoyer un délégué. D'autre part, celles qui n'auraient pas encore répondu au questionnaire concernant les effectifs, sont invitées à faire pour dimanche au plus tard.

### Récompenses honorifiques

L'« Officiel », publie la liste des récompenses honorifiques accordées pour services rendus aux œuvres d'éducation physique, des sports et de la préparation militaire, au titre de l'année 1926.

Nous relevons les suivantes, qui intéressent notre région:

Médaille d'argent: M. Debuisson, à Roubaix.

Citation au « Bulletin Officiel », avec lettres de félicitations: M. Cambry, à Wattrelos.

POUR LES PRISONNIERS ET TRAVAILLEURS CIVILS DE LA GUERRE

En date du 22 février, M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a informé M. H. Busin, Président de la Fédération des A.P.C., qu'il avait transmis sa communication du 2 février à M. Tardieu, ministre des Travaux publics et des Régions libérées.

Cette communication de la Fédération, d'une très grande importance, avait trait au prêts franco-alliés intenté par la Fédération devant un tribunal mixte franco-allemand.

M. Busin a adressé de suite une nouvelle communication à M. Tardieu, ministre des Travaux publics et des Régions libérées.

Avis important. — Un service de renseignements gratuit est ouvert à tous les présonniers civils français. Adresser les lettres à M. Henri Busin, président des prisonniers civils français, Fédération d'Aspres, 125, rue de Marquette, à La Madeleine (Nord).

## Chronique Locale

### ROUBAIX

#### AUJOURD'HUI JEUDI 3 MARS :

Aujourd'hui, assise Cunigonde; demain, sans; Cunigonde; lundi à 8 h. 32, couchée à 11 h. 32; lundi: Nourrice le 32, premier quartier le 10.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 (Région Nord): Matin: temps, pluies matinales suivies d'éclaircies et évidées, puis de nouvelles pluies le reste de la journée; 12 m.; température stationnaire, minimum 6°.

Caisse d'Epargne: Séances de versement et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30 et de 14 h. à 15 h. 30.

Consultation de l'Institut: 10 h., Ecole des Biles, rue de l'Industrie; 10 h. 30, Ecole de l'Allumette, 183, 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame, Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies; à 14 h., consultation pour enfants.

Centre de la Hygiène Sociale du Fontenay, 45, rue de Cassel: 10 h., consultation pour enfants.

Mairie West: (Hôtel de Ville), de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures.

Hippodrome-Tâche: « Aida ».

**La Compagnie Roubaïsienne d'Eclairage est autorisée à alimenter la ville en gaz de four à coke**

La nouvelle convention, qui semble avantageuse pour la Ville et la Compagnie, n'est pas guère pour le consommateur.

Nous avons donc dans notre compte-rendu du Conseil Municipal de Roubaix, les grandes lignes de la nouvelle convention qui vient de recevoir l'approbation unanime du Comité directeur.

Son importance nous fait un devoir d'y revenir pour en préciser les modalités et aussi pour examiner les avantages que les parties intéressées peuvent en attendre.

Disons tout de suite que, si la Ville et la Compagnie Roubaïsienne d'Eclairage semblaient devoir retirer des profits appréciables de cette nouvelle convention, le consommateur n'aurait rien à attendre de sa mise en application.

**COMMENT NOUS SERONS CHAUFRÉS ET ÉCLAIRÉS PAR DU GAZ PRODUIT A 40 KILOMÈTRES DE DISTANCE**

Mais n'anticpons pas et examinons en quoi consiste le projet présenté par la Compagnie du Gaz.

Il constitue indéniablement un progrès, en ce sens qu'il envisage la distribution aux consommateurs d'un gaz de four à coke, fabriqué sur le carreau même des usines (concessions de Lens, Courrières et Drocourt). Après avoir été épuré, ce gaz sera dirigé vers notre ville au moyen de grosses canalisations souterraines et l'on estime que le prix de transport ne s'élèvera pas à plus de cinq centimes par mètre cube, tous frais d'installations compris.

Chacun comprendra qu'un gaz produit dans ces conditions idéales et dont le prix de revient se trouve allégé des frais consécutifs (15 francs par tonne en moyenne) au transport du charbon de la mine à l'usine, puisque revenu à un prix très inférieur à celui que pourrait fourrir l'usine de Roubaix, dont la consommation annuelle en combustible est de 37.000 tonnes par an.

Dès que les canalisations nécessaires seront posées, notre usine à gaz de la rue de Tourcoing réduira sa fabrication de façon à rester simplement en mesure de pouvoir se remettre en marche en cas d'accident.

C'est d'ailleurs à l'instigation du gouvernement que la Société Roubaïsienne d'Eclairage a été amenée à mettre cette intéressante question à l'étude. Celui-ci la mettait en effet en demeure, à la date du 16 Décembre dernier, d'avoir dans un délai de deux ans, à extraire le bezoil de la totalité du gaz de houille fabriqué par elle. Or, elle a estimé qu'elle avait intérêt, au lieu de se faire connaître au directeur, en joignant à leur demande la liste justificative de leur droit à ces récompenses.

**NOTA.** — Sociétaires du Nord-Touriste, hâtez-vous de faire renouveler vos cartes pour l'année 1927.

**UNION REGIONALE DES SYNDICATS LIBRES DU NORD Réunion du Conseil**

Tous les syndicats, groupes ou sections affiliés à l'U.R. du Nord sont invités à se faire représenter à la réunion du Conseil, qui se tiendra le dimanche 6 mars, à 9 h. précises du matin, au siège, 20, rue Salut-Sauvage, à Lille.

La réunion étant très importante, chaque organisation se tient un devoir d'y envoyer un délégué. D'autre part, celles qui n'auraient pas encore répondu au questionnaire concernant les effectifs, sont invitées à faire pour dimanche au plus tard.

**Récompenses honorifiques**

L'« Officiel », publie la liste des récompenses honorifiques accordées pour services rendus aux œuvres d'éducation physique, des sports et de la préparation militaire, au titre de l'année 1926.

Nous relevons les suivantes, qui intéressent notre région:

Médaille d'argent: M. Debuisson, à Roubaix.

Citation au « Bulletin Officiel », avec lettres de félicitations: M. Cambry, à Wattrelos.

POUR LES PRISONNIERS ET TRAVAILLEURS CIVILS DE LA GUERRE

En date du 22 février, M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a informé M. H. Busin, Président de la Fédération des A.P.C., qu'il avait transmis sa communication du 2 février à M. Tardieu, ministre des Travaux publics et des Régions libérées.

Cette communication de la Fédération, d'une très grande importance, avait trait au prêts franco-alliés intenté par la Fédération devant un tribunal mixte franco-allemand.

M. Busin a adressé de suite une nouvelle communication à M. Tardieu, ministre des Travaux publics et des Régions libérées.

Avis important. — Un service de renseignements gratuit est ouvert à tous les présonniers civils français. Adresser les lettres à M. Henri Busin, président des prisonniers civils français, Fédération d'Aspres, 125, rue de Marquette, à La Madeleine (Nord).

## CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

— Suite —  
C. CHEMIN DE FER DU NORD  
Construction d'une ligne débord au Nouveau-Roubaix. — Suppression des passages à niveau et améliorations diverses.

La Compagnie du Nord vient de soumettre à l'approbation de M. le Ministre des Travaux Publics un projet tendant:

1<sup>e</sup> à la création d'une voirie d'embranchement aboutissant par l'avenue Alfred-Motte à une gare de débord à construire au Nouveau-Roubaix;

2<sup>e</sup> à la suppression du passage à niveau du Boulevard d'Infloul et à son remplacement par un passage inférieur qui sera construit vers le canal;

3<sup>e</sup> à la suppression du passage à niveau du Boulevard de Beauraupais et à son remplacement par un passage supérieur;

4<sup>e</sup> à la construction, à la gare de Roubaix, à l'entrée d'une ligne principale du chemin de fer, d'une halle de douane supplémentaire;

5<sup>e</sup> à l'exécution de travaux de pavage à la grande voirie de l'Allumette;

6<sup>e</sup> à l'assurer pour une époque ultérieure la suppression du passage à niveau des Trois-Ponts et son remplacement par une passerelle pour piétons;

7<sup>e</sup> à la substitution d'ouvrages en-dessous, aux passages à niveau de la route de Lannoy et du chemin de Cohen.

Dans leur ensemble, ces divers travaux doivent entraîner une dépense de **trois millions de francs** pour l'ensemble des subventions de la Ville et de l'Etat.

Le rapport entre la Société et son personnel seront réglés par un statut annexé à la nouvelle convention.

Les avantages de la Société concessionnaire sont nombreux. C'est ainsi que dans le partage du bénéfice que la Société pourra réaliser par suite de l'application éventuelle de nouveaux procédés, à partir de 1940, les 6/10 de rabais consentis par le présent avenant seront imputés sur la part à leur revenir à ce moment. Si, dans les fours à coke alimentant la Société, des perfectionnements amènent cette dernière à bénéficier d'une diminution d'un million 20 000 francs le mois, la moitié de l'économie ainsi réalisée reviendrait à la Ville et aux abonnés.

**LA PART DU CONSOMMATEUR**

Comme on le voit, jusqu'à présent les avantages accordés aux consommateurs ne sont qu'éventuels. Le nouvel avenant stipule pourtant qu'à partir du jour où le nouveau gaz sera mis en distribution, la Société réduira de 3 % les prix qui seront en usage à ce moment. C'est bien peu et ce n'est même rien si on tient compte d'un autre article de la convention qui dit:

« Que le pourcentage calorifique du nouveau gaz sera fixé au minimum de 4.300 calories, alors que celui imposé par la convention de 1907 fixait ce pourcentage à 4.700 calories. Ainsi donc les abonnés paieront 3 % moins cher du gaz qui dégagera beaucoup moins de chaleur. Ce n'est pas là, croyons-nous, un avantage. Il est vrai qu'on nous prouve que les nouvelles taxes municipales sur le gaz et l'électricité qui se montent pour 1927 à 850.000 francs ne seront pas appliquées.

**LES AVANTAGES DE LA VILLE**

Par contre, la ville trouve un bénéfice assez appréciable dans ces nouveaux accords.

En plus des indemnités accordées que nous indiquons plus haut, la Société concessionnaire s'engage en effet à lui octroyer une ristourne calculée à raison de 2 % sur le montant de toutes les recettes provenant des fournitures de gaz faites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927 et 4 % sur le montant de toutes les recettes provenant des fournitures d'électricité faites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927.

De plus, il sera attribué, à la ville par la Société, une bonusification calculée à raison de 3 % sur le montant des fournitures de nouveau gaz.

**LE TAUX DES AVANCES**

ET LE TAUX DES INTÉRETS DÉBITEURS DANS LES BANQUES PRIVÉES

Depuis le 31 juillet 1926, c'est-à-dire depuis 7 mois, et par trois étapes successives, la Banque de France a ramené de 2 1/2 % à 1 1/2 % les taux des avances.

On pourra croire que les banques privées suivaient cet exemple en appliquant à leur compte.

La Chambre, sans prendre aucun engagement pour l'avenir, autorise son président à suivre cette affaire qu'elle trouve intéressante pour le pays.

**LE TAUX DES AVANCES DE LA BANQUE DE FRANCE**

ET LE TAUX DES INTÉRETS DÉBITEURS DANS LES BANQUES PRIVÉES

M. Georges Moite entretient la Chambre d'un bulletin de l'Institut de l'Aéronautique de Lille, Roubaix et Tourcoing; il fait ressortir les avantages importants qui sont attachés à l'exécution de ce projet dont l'étude est pourvue officiellement. L'usage de cette taxe d'apprentissage est à prévoir pour l'acquisition de l'emplacement et son aménagement.

La Chambre, sans prendre aucun engagement pour l'avenir, autorise son président à suivre cette affaire qu'elle trouve intéressante pour le pays.

&lt;p